

Directeur Général des Services

MAIRIE des 6^e et 8^e Arts
ARRIVE LE 11/07/22
Pour Attribution
TERRITOIRE MARSAILLE PROVENCE
 DGS
 AG
 EC
 Technique
 Finances
 Animation
 Marchés
 Culture
COPIE A: Techniq
DGS

Marseille, le 06 JUL. 2022

Monsieur Pierre BENARROCHE
Maire des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements
Conseiller Municipal
125, rue du Commandant Rolland
13285 MARSEILLE CEDEX 08

DOSSIER SUIVI PAR :
Frédéric VARNIER
Chef de Service Grands Travaux
Direction des Grands Travaux
T : 04.91.99.71.44.
Adresse mail : frederic.varnier@ampmetropole.fr
Nos réf : PIDGT-40320/2022-06-104397
Vos réf : PB/GR/AM/LC

Cabinet du Maire

Courrier arrivé le 18.07.22
N° 17.444 | 22 | 07 | 00322

Objet : Pistes cyclable CANTINI.

Monsieur le Maire,

Par courrier, en date du 2 mai 2022, vous avez bien voulu attirer mon attention sur la piste cyclable de l'avenue Cantini.

Vous demandez ainsi la création d'une piste cyclable sur chaussée dans le sens Nord-Sud en remplacement d'une bande de stationnement.

Cependant, sur l'avenue Cantini, l'implantation du bâti existant contraint fortement les assiettes de voirie disponibles pour réaliser le projet d'extension du tramway.

Ainsi, entre le boulevard Vincent Delpuech et la rue Blanche et entre la rue Charles Alle et la rue Liandier, les emprises disponibles ne permettent pas d'intégrer de stationnement pour le projet, ni de piste cyclable éventuelle en remplacement de ce stationnement.

En effet, les voiries sont contraintes par la présence d'immeubles existants.

Ainsi du fait de ces contraintes géométriques, je vous confirme que votre demande n'est pas réalisable.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.


Eric TAVERNI